Association APACH
BP 59
38750 ALPE D'HUEZ

Monsieur le Maire
Mairie Annexe de l'Alpe d'Huez
Route de la Poste
38750 ALPE D'HUEZ

L'Alpe d'Huez le 3 novembre 2026

Objet : Retrait de la délibération relative à la majoration de la THRS

Monsieur le Maire,

Lors du dernier conseil municipal, les élus ont voté, sur votre proposition et à l'unanimité, l'annulation de la délibération en date du 16 septembre 2026 instaurant une surtaxe de 60 % sur la THRS.

Nous adressons au conseil municipal nos remerciements pour avoir tenu compte de nos remarques, notamment sur l'impact financier conséquent pour les résidents secondaires mais aussi pour de nombreux commerçants qui sont propriétaires d'appartements destinés à loger leurs employés saisonniers.

Nous pensons que toute évolution fiscale, dans un contexte économique et social difficile et particulièrement préoccupant, mérite de prendre le temps nécessaire à la réflexion et la concertation.

L'Apach restera vigilante à ce que les futurs investissements communaux n'entraînent pas un déséquilibre fiscal supplémentaire entre les résidents permanents et les propriétaires de résidences secondaires, ces derniers supportant déjà seuls depuis le 1er janvier 2023 la taxe d'habitation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Pour les propriétaires et contribuables de l'Alpe d'Huez

Le Conseil d'Administration de l'APACH